



DEPPS | RÉPRESSION DES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ILLÉGAUX : UN FAUX CHIRURGIEN-DENTISTE DÉMASQUÉ ET DU MATÉRIEL SAISI .

Suite à plusieurs signalements faisant état de l'existence de structures opérant en dehors du cadre réglementaire en Côte d'Ivoire, Dr Marie Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS a diligenté une mission de contrôle le mercredi 18 mars 2026.

Cette mission avait pour objet de procéder aux vérifications nécessaires relatives à la situation administrative, au fonctionnement ainsi qu'aux conditions techniques d'exploitation des établissements sanitaires privés concernés (ESPr).



Le bilan fait état de trois (3) établissements contrôlés et fermés immédiatement.

1. Le Centre Médical Mont Carmel

L'établissement situé à Adjamé PAILLET derrière l'Hôpital Militaire d'Abidjan a fait l'objet d'une fermeture pour les motifs suivants :

- Diffusion de publicités tarifaires relatives aux actes de consultation médicale sur les réseaux sociaux, notamment TikTok, en violation de l'article 11 de la loi n°62-248 du 31 juillet 1962 instituant le code de déontologie médicale, qui interdit tous procédés directs ou indirects, de publicité ou de réclame ;
- Absence d'autorisation d'ouverture et d'exploitation en tant que centre médical ;
- Absence du Directeur Technique Médical lors de la mission de contrôle ;

2. Le cabinet Esthétique Dentaire

L'établissement situé à Riviera 2 (proximité Eglise Sainte Famille), a été fermé et son matériel saisi pour les motifs suivants :

- Le promoteur est un auxiliaire de santé qui n'a pas le droit d'ouvrir un cabinet dentaire ou un cabinet de prothésiste dentaire
 - Défaut de document administratif
 - Absence du responsable technique paramédical lors du passage de la mission ;
 - Exercice illégal de la profession de chirurgien-dentiste et de prothésiste dentaire ;
 - Usurpation du titre de chirurgien-dentiste par un auxiliaire exerçant dans un laboratoire de prothèse dentaire ;
- * Réouverture irrégulière de l'établissement en dépit d'une fermeture précédente préalablement notifiée lors d'une opération « coup de poing » menée en juin 2025



3. Centre d'acupuncture Lanruixin

L'établissement situé à la Riviera 2 rue alpha, a été fermé pour les motifs suivants :

- Etablissement ouvert au public sans autorisation d'ouverture et d'exploitation ;
- Absence du responsable technique paramédical lors de la mission de contrôle ;
- Refus de collaboration du personnel présent sur site, notamment en ce qui concerne l'accès à certaines salles, laissant présumer l'existence d'activités irrégulières.





SANTÉ BUCCO-DENTAIRE : LE CCTOS ORGANISE SES JOURNÉES PORTES OUVERTES

À l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire, commémorée chaque 20 mars, le Centre de Consultations et de Traitements Odonto-Stomatologiques (CCTOS) du CHU de Cocody organise, du 26 au 28 mars 2026, des journées portes ouvertes destinées à promouvoir l'hygiène bucco-dentaire.

La cérémonie officielle du lancement de ces activités s'est tenue ce jeudi 26 mars 2026, en présence de plusieurs structures du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle. Parmi les institutions représentées figurait la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), avec à sa tête Dr SOMA Abdoulaye, Sous-directeur des Professions Sanitaires, représentant Madame la Directrice.

Durant ces trois journées, les visiteurs bénéficieront de consultations bucco-dentaires gratuites, de dépistages du diabète et de l'hypertension artérielle (HTA), ainsi que de conférences et d'expositions. Ces activités visent à informer, prévenir et encourager une meilleure prise en charge des pathologies bucco-dentaires et des maladies associées.





DEPPS | RENCONTRE AVEC LES GÉRONTOLOGUES DE CÔTE D'IVOIRE .

Le 25 mars 2026, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli une délégation de gérontologues de Côte d'Ivoire pour un cadre d'échanges sur les procédures de contrôle, les conditions d'ouverture et les exigences réglementaires du secteur. Cette délégation était conduite par M. Houphouët Alain Charles, président de l'AG-CI (Association des Gérontologues de Côte d'Ivoire).

Cette rencontre, présidée par Mme Awa Flore, inspecteur des soins à la sous-direction des professions sanitaires de la DEPPS, avait pour objectif d'établir un cadre d'échange entre le MSHPCMU et les gérontologues en vue de leur recensement dans le registre des professionnels de santé non organisés en ordre, ainsi que l'élaboration de stratégies pour un meilleur contrôle de l'exercice de cette profession.

Notons que Les gérontologues sont des professionnels spécialisés dans l'étude Du vieillissement et l'accompagnement des personnes âgées. Leur rôle consiste à analyser les aspects biologiques, psychologiques et sociaux liés à l'avancée en âge, afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des populations.





DEPPS | RÉGULATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ VISUELLE : LE COMITÉ DE RECENSEMENT DES OPTICIENS ET OPTOMÉTRISTES LANCE SES TRAVAUX POUR 2026

C'est dans la salle de conférence de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) qu'a eu lieu, ce mercredi 18 mars 2026, la première session du Comité de recensement des opticiens-lunetiers et optométristes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2026. Une rencontre placée sous l'autorité du Service de Coordination, Suivi et Enregistrement de la Sous-Direction des Professions Sanitaires (SDPS).

La séance a été présidée par Madame ASSOH Prisca Gnade, Chef de service Suivi et Coordination à la SDPS et point focal de l'activité, représentant pour l'occasion Madame le Directeur, Dr BITTY Marie-Josèphe, Présidente du Comité de recensement. L'enjeu central de cette session était d'établir la liste officielle 2026 des professionnels de la vue habilités à exercer sur le territoire ivoirien.



La rencontre a réuni un panel large de parties prenantes. Du côté du Ministère de la Santé (MSHPCMU), étaient représentées la DEPPS à travers la Sous-Direction des Professions Sanitaires (SDPS), ainsi que la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC). Les structures de formation et les organisations professionnelles étaient également présentes : l'ISFOP-Optique, le Conseil National des Métiers de l'Optique de Côte d'Ivoire (CSMOCI), le Syndicat National des Opticiens de Côte d'Ivoire (SYNOPCI) ainsi que l'Association des Opticiens de Côte d'Ivoire (OPTYCI).

Au total, vingt-huit (28) dossiers ont été soumis à l'instruction du comité. L'examen a porté sur la complétude des dossiers, leur conformité réglementaire ainsi que l'authenticité des diplômes présentés, conformément aux critères établis.

Sur les vingt-huit dossiers examinés, onze ont obtenu un avis favorable (39,29 %), tandis que treize ont reçu un avis favorable sous réserve (46,43 %), impliquant la production de pièces complémentaires. Quatre dossiers ont fait l'objet d'un avis défavorable (14,28 %). Ces derniers pourront être réexaminés lors de la prochaine session, programmée en septembre 2026.

À l'issue de ces travaux, une liste des opticiens habilités à exercer sur le territoire ivoirien sera publiée et diffusée dans les prochains jours.





DEPPS | ORTHOPTIE EN CÔTE D'IVOIRE : UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EN PLEINE CONSTRUCTION !

La salle de conférence de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli une séance de travail consacrée à l'élaboration des textes encadrant la profession d'orthoptiste en Côte d'Ivoire.

Autour de la table, la DEPPS, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux (DAJC) et les professionnels de santé orthoptistes ont procédé à la relecture des projets de textes élaborés depuis 2024, avant leur transmission officielle à la DAJC. Trois projets d'arrêtés sont au cœur de cette relecture :

- Projet d'arrêté portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil National des Orthoptistes de Côte d'Ivoire (CNOOr-CI) ;
- Projet d'arrêté portant conditions d'exercice de la profession d'orthoptiste en Côte d'Ivoire ;
- Projet d'arrêté portant conditions d'ouverture d'un établissement d'orthoptie en Côte d'Ivoire.



Cette initiative s'inscrit dans les missions de la DEPPS qui consiste en l'élaboration des textes régissant les professions de santé et assurer l'enregistrement des praticiens. L'objectif est clair : mettre en place une réglementation solide, garante de la qualité des soins et de la protection des patients.

L'orthoptiste, souvent décrit comme le « kiné de l'œil », est un professionnel paramédical spécialisé dans le dépistage, l'exploration et la rééducation de la fonction visuelle. Sur prescription médicale, il intervient notamment auprès des ophtalmologues pour traiter des troubles tels que le strabisme, l'amblyopie, la fatigue visuelle ou encore la basse vision.

La formalisation de son statut en Côte d'Ivoire marque une avancée significative pour la profession et pour le système de santé. Elle devrait permettre une meilleure reconnaissance du rôle des orthoptistes, renforcer leur intégration dans les parcours de soins et améliorer l'accès des populations à une prise en charge spécialisée des troubles visuels.





NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires



NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdeps2@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : [+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com -  **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : [+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle